

Les Finances publiques sont abordées à travers la présentation du Budget de l'État et du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC). En raison du contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et malgré la hausse des recettes, le résultat budgétaire 2020 présente un excédent de dépenses et s'établit à -103,2 M€. Il fait suite à huit années excédentaires consécutives (de 2012 à 2019).

2020 : un exercice déficitaire

Le déficit de 103,2 M€ est le résultat d'une forte croissance des dépenses d'interventions publiques (+368,4 M€) avec l'inscription, lors du 1^{er} Budget Rectificatif, de 358 M€ de crédits pour les « Mesures Covid » et de 40 M€ supplémentaires lors du 2^e Budget Rectificatif, pour financer les différents dispositifs mis en place dans le cadre de la crise sanitaire. Cette majoration des dépenses a cependant été partiellement compensée par la hausse des recettes, notamment fiscales et plus particulièrement en matière de TVA immobilière.

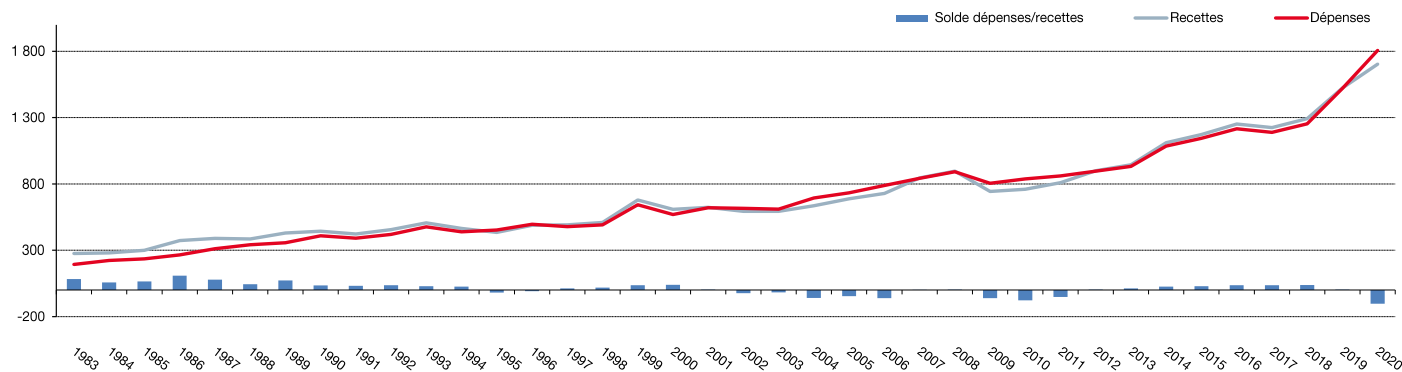
1. Évolution de la composition du budget de l'État

	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes	1 251,2	1 225,6	1 292,1	1 523,7	1 703,0
Dépenses	1 215,3	1 189,0	1 253,7	1 519,9	1 806,2
Dépenses ordinaires	747,1	798,9	842,2	901,3	1 258,9
Dépenses équipement	468,3	390,1	411,4	618,7	547,3
Solde dépenses/recettes	35,9	36,6	38,4	3,8	-103,2

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor

2. Évolution du budget de l'État



Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor

Augmentation des recettes malgré la crise sanitaire

À la clôture 2020, les recettes s'élèvent à 1,7 Md€ en hausse de 179,3 M€ par rapport à 2019 (soit +11,8 %). Cette progression tient essentiellement aux recettes fiscales (+135,7 M€, soit +12,8 %) et notamment à la TVA Immobilière mais aussi aux produits et revenus du domaine de l'État.

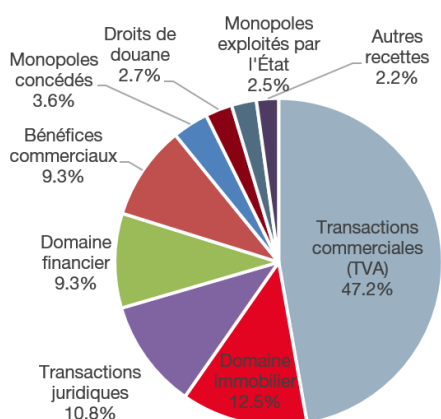
3. Évolution de la composition des recettes budgétaires

	2016	2017	2018	2019	2020
Transactions commerciales (TVA)	579,8	590,8	640,9	689,7	804,2
Domaine immobilier	139,7	116,6	111,1	152,6	212,3
Transactions juridiques	195,9	168,5	173,6	181,9	183,8
Domaine financier	34,0	42,6	28,5	163,3	159,1
Bénéfices commerciaux	124,9	129,2	150,6	136,3	158,7
Monopoles concédés	60,0	58,2	56,0	63,1	60,7
Droits de douane	33,8	43,0	46,1	48,0	45,2
Monopoles exploités par l'État	39,5	41,0	47,4	46,6	41,9
Autres recettes	43,7	35,8	37,8	42,3	37,2
Total	1 251,2	1 225,6	1 292,1	1 523,7	1 703,0

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor

4. Composition des recettes budgétaires 2020



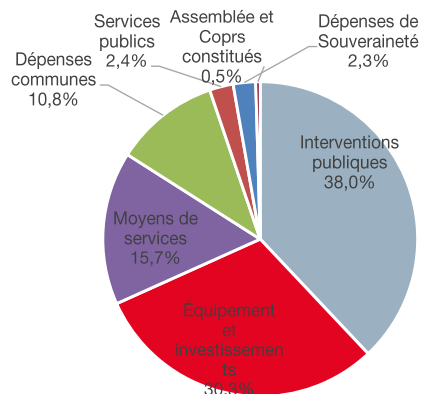
Source : Direction du Budget et du Trésor

Transactions commerciales : taxe sur la valeur ajoutée ;
 Domaine immobilier : ensemble des revenus des immeubles de l'État à usage locatif et les recettes des parkings publics ;
 Transactions juridiques : droits de mutation, droits sur les autres actes civils et administratifs, taxes sur les assurances ;
 Domaine financier : revenus des valeurs mobilières, les intérêts bancaires ;
 Bénéfices commerciaux : impôt sur les bénéfices ;
 Monopoles concédés : redevances concernant les monopoles dont les principaux sont la Société des Bains de Mer, Monaco Telecom, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz, la SAM d'Exploitation des Ports de Monaco ;
 Droits de douane : droits de douane ;
 Monopoles exploités : recettes concernant la Régie des Tabacs, de l'Office des émissions de timbres-poste ;
 Autres recettes : produits et recettes des services administratifs, droits de consommation.

Les dépenses augmentent nettement

L'évolution des dépenses d'interventions publiques (+116 %) pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire a entraîné une hausse des dépenses globales. À la clôture de l'exercice 2020, elles s'élèvent à 1,8 Md€, soit une progression de 286,3 M€ (+18,8 %) par rapport à 2019. La baisse des dépenses d'équipement et d'investissement (-11,5 %) est en grande partie due à un niveau d'acquisitions immobilières en 2020 nettement inférieur à celui de 2019.

6. Composition des dépenses budgétaires 2020



Source : Direction du Budget et du Trésor

5. Évolution de la composition des dépenses budgétaires

	2016	2017	2018	2019	2020
Interventions publiques	241,6	272,9	287,7	317,5	685,9
Équipement et investissements	468,3	390,1	411,4	618,7	547,3
Moyens de services	257,8	267,4	275,7	290,1	284,4
Dépenses communes	163,2	169,6	181,3	191,4	194,7
Services publics	35,4	36,6	42,4	45,7	44,0
Dépenses de Souveraineté	42,8	45,7	47,3	48,3	41,6
Assemblées et Corps constitués	6,4	6,8	7,8	8,2	8,3
Total	1 215,3	1 189,0	1 253,7	1 519,9	1 806,2

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor

Interventions publiques : aides, subventions versées et politiques publiques menées par le Gouvernement. On y trouve la dotation communale, les subventions aux Établissements Publics, les aides versées dans les domaines international, éducatif et culturel, social et humanitaire, sportif, économique et aux manifestations ;

Équipement et investissements : dépenses de gros travaux, de matériel d'équipement, et d'acquisitions d'immeubles. Elles concernent l'équipement routier, culturel, portuaire, urbain, sanitaire et social, administratif, sportif... ;

Moyens des Services : dépenses de fonctionnement directement engagées par les Départements et les Services administratifs ;

Dépenses communes : dépenses gérées de façon commune par certains Services au profit de tous les Services : charges sociales, nettoyage des locaux, dépenses d'eau, gaz, électricité, assurance des bâtiments domaniaux, matériel informatique des Services administratifs... ;

Services publics : dépenses de nettoyage de la ville, de collecte et d'incinération, d'éclairage public, de consommation d'eau, de transports publics... ;

Dépenses de Souveraineté : dépenses du Palais Princier et de la Maison Souveraine ;

Assemblées et Corps constitués : dépenses relatives aux Conseil National, Conseil Économique et Social, Conseil d'État, Commission Supérieure des Comptes, ...

Le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) continue de progresser

Créé par la Constitution de 1962, le Fonds de Réserve Constitutionnel est le « bas de laine » de l'État monégasque. C'est une entité comptable autonome, disposant d'un patrimoine propre et jouissant d'un statut particulier.

À fin décembre 2020, le montant de l'actif du Fonds de Réserve Constitutionnel s'élève à environ 6,1 Md€. Il comporte :

- une réserve d'or de l'ordre de 283 M€ ;
- une partie « disponible » (liquide) de 2,5 Md€ composée de titres de placements financiers (fonds communs de placement composés d'actions, d'obligations, Private Equity, etc.) et de disponibilités bancaires ;
- une partie « illiquide » de 3,2 Md€. Elle est majoritairement composée d'immeubles (1,72 Md€). La réévaluation des biens immobiliers se fait selon l'évolution de l'indice de la construction BT01. Ces biens immobiliers sont situés à Monaco ou dans les communes limitrophes, à l'exception des Ambassades. La valeur des immeubles est en légère augmentation sur l'exercice (+0,2 %) en raison des acquisitions, ventes et opérations réalisées.

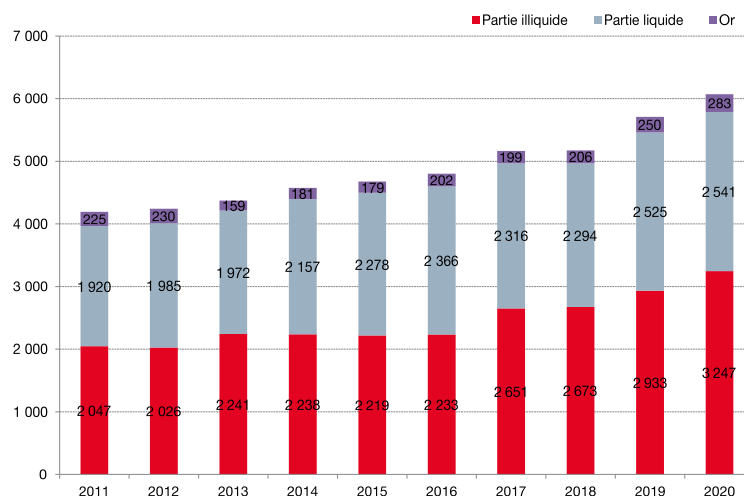
8. Évolution de la composition du FRC

	2016	2017	2018	2019	2020	Evol
Partie illiquide	2 233	2 651	2 673	2 933	3 247	10,7%
Partie liquide	2 366	2 316	2 294	2 525	2 541	0,6%
Or	202	199	206	250	283	13,2%
Total	4 801	5 166	5 173	5 708	6 071	6,4%

Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor

7. Évolution décennale du FRC



Unité : million d'euros

Source : Direction du Budget et du Trésor

Les biens immobiliers détenus par le FRC génèrent dans leur grande majorité des revenus locatifs. La partie « illiquide » comporte également les participations de l'État dans des sociétés, notamment une partie des actions de la S.B.M. ou d'autres sociétés ayant des liens directs avec l'État, comme les concessionnaires SMEG, SMEAUX, la Société d'Exploitation du Grimaldi Forum, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, etc. Cette partie est de l'ordre de 1 Md€. La participation de l'État dans Monaco Télécom (50 %) et une autre partie des actions de la S.B.M. relèvent en revanche de la comptabilité du Budget.

